



Président : Michel SUBRA  
Rédacteur en chef : Alain TARBOURIECH  
Site du GPLR : <https://www.gplr-12.fr/>

## BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DU G.P.L.R.

### SOMMAIRE :

Edito	1
La région en timbres	2
Article du trimestre	3 à 5
Initiation à la marcophilie	6 à 10



### Le mot du Président

Je commencerai mes propos en demandant à Geneviève Capron de bien vouloir m'excuser pour l'oubli commis dans le précédent édito. En effet, j'ai omis de dire que dans la compétition OPEN SPORT, Geneviève a obtenu en classe maximaphilie une très belle 3<sup>ème</sup> place pour sa présentation « le cheval animal sportif ». Louisa HAMON, qui concourait sous les couleurs de Gaillac, club de Midi-Pyrénées, obtenait une 4<sup>ème</sup> place en thématique sur les sports hippiques.

Le 5 Juillet, nous avons eu le plaisir de rencontrer le président adjoint de Philaposte, Monsieur Frédéric Morin, pour le 1<sup>er</sup> jour de la sortie du timbre « Canadair » à Nîmes. Des contacts fructueux ont été noués pour nos futures manifestations. Il nous a également tendu la perche pour visiter l'imprimerie de Périgueux.

La trêve estivale étant terminée, nous allons nous remettre au travail. Le 70<sup>ème</sup> congrès régional aura lieu le Dimanche 20 Octobre à Montpellier dans les locaux de l'APM. Il sera électif. Un nouveau bureau sera choisi pour 3 ans. J'invite les représentants des associations à poser leur candidature, ainsi que les membres actuels pouvant bien entendu renouveler leur mandat. Je précise à nouveau qu'il n'y aura pas d'exposition, chose qui ne s'est pas produite depuis fort longtemps !

Début Novembre nous aurons le plaisir d'accueillir dans notre région 2 premiers jours :

- Le 2 Novembre : le timbre Lagrasse dans l'Aude. Maître d'œuvre l'APNC
- Le 7 Novembre : La Grotte Chauvet à Vallon Pont d'Arc. Maître d'œuvre l'association des Vans.

Au plaisir de vous y voir.

M. SUBRA

## LA RÉGION EN TIMBRES

Notre voyage nous amène ce trimestre en Lozère. Nous découvrirons à cette occasion sa préfecture et une histoire, celle de la Bête du Gévaudan, qui défia la population de ce territoire au XVIIIème siècle. Ce département n'a pas d'associations fédérées ! A-t-il des philatélistes ? A moins que la Bête les ait dévorés !

### MENDE

Emis le 24 Oct. 2022 – retiré le 31 Oct. 2023  
 Dessin et Gravure de Christophe Laborde-Balen  
 Imprimé en taille douce en bloc-feuillet de 12 timbres  
 Tirage 495 000 exemplaires  
 Valeur faciale : 1.65€ - usage : lettre internationale 1er échelon



Visuel : le pont Notre-Dame (XIIIe siècle) sur le Lot. La cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Privat (XIVe - XIXe siècle). La cour de l'hôtel de Ressouches, Musée du Gévaudan, qui a ouvert ses portes fin 2022.

Mende est à la fois la ville la plus importante avec 12 318 habitants et la préfecture du département de la Lozère. La ville est ancienne, les premières traces d'habitation remontent à 200 av. J.-C. La ville peut s'enorgueillir d'une magnifique cathédrale initiée par le pape d'origine lozérienne Urbain V. Ce dernier, simple abbé, sera nommé Pape à la mort d'Innocent VI en 1362 et sera le dernier pape en Avignon, puisqu'il transférera le Saint Siège à Rome en 1367 suite aux sollicitations des italiens et de Pétrarque. Urbain V fut d'une générosité sans pareille vis-à-vis d'une multitude d'étudiants. Il est à l'origine de la création de la faculté de médecine avec son ami chirurgien Guy de Chauliac (lui aussi Gévaudanais).

### LA BÊTE DU GEVAUDAN

Emis le 28 Juin 2024  
 Dessin et gravure de Christophe Laborde-Balen  
 Imprimé en taille douce en bloc-feuillet de 15 timbres  
 Tirage 594 000 exemplaires  
 Valeur faciale : 1.29€ - usage : lettre verte jusqu'à 20 g pour la France

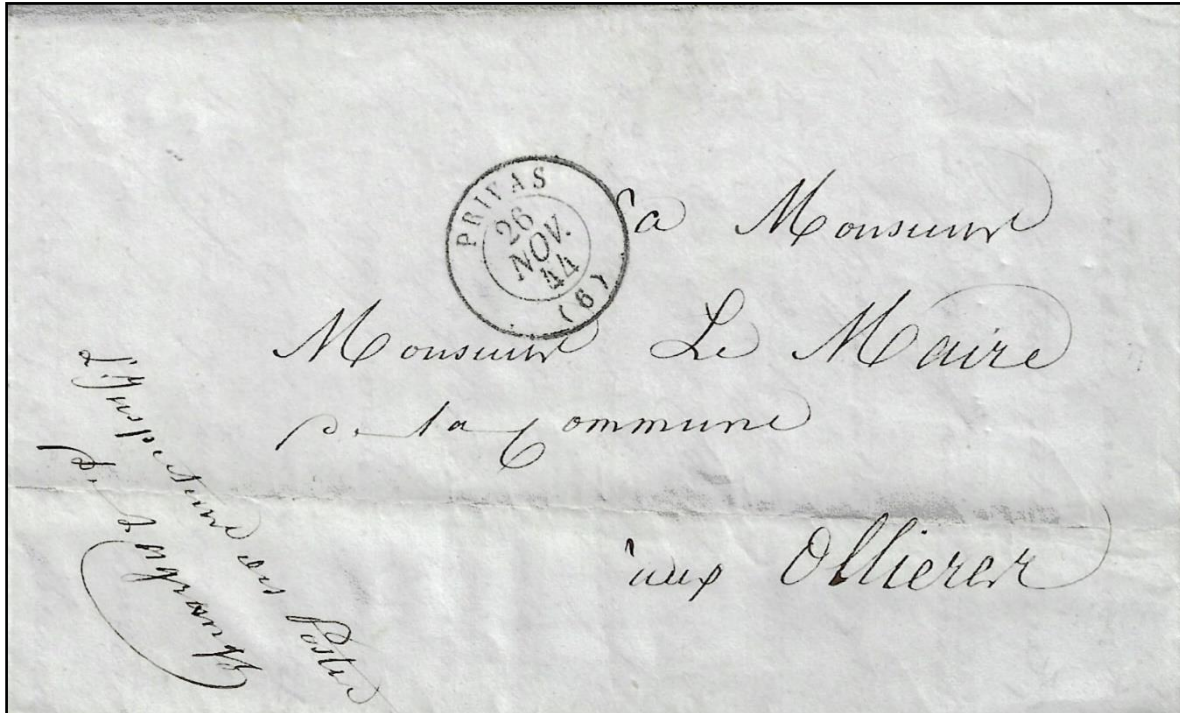


Timbre à date

La Bête du Gévaudan est le nom donné à un ou plusieurs animaux ayant commis des attaques contre des humains entre Juin 1764 et Juin 1767. Elles ont fait, selon les sources, entre 88 et 124 victimes. La Bête est perçue tout à tour comme un loup, un animal exotique, voire un sorcier capable de commander l'animal. De grandes battues sont organisées sans succès. Certains réussissent l'exploit d'en réchapper. C'est le cas de Jacques Portefaix et de Marie-Jeanne Vallet. Son autorité mise à mal, le Roi Louis XV missionne les plus grands chasseurs de l'époque, puis son propre porteur-archeuse François Antoine de Beauterne qui tuera en septembre 1765 un 1er gros loup. Un second animal abattu par un braconnier Jean Chastel le 19 Juin 1767 mettra fin au carnage. La dépouille de l'animal sera alors empaillée, conduite à Paris et examinée par le naturaliste Buffon, qui confirmera que la Bête du Gévaudan n'était qu'un gros loup.

# LETTRE ADMINISTRATIVE DE PRIVAS

Adressée à monsieur le Maire de la Commune des Ollières



**26 novembre 1844** : Lettre de l'Inspecteur des Postes à Privas.  
 Contre-seing manuscrit : L'Inspecteur des Postes D. Lagrange  
 Oblitération timbre à date type 15. (Collection A. Tarbouriech)

Entête préimprimée du service de l'Inspecteur des Postes

ADMINISTRATION DES POSTES  
 INSPECTION  
 du  
 DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
 N° 215

Motif : Demande de renseignement

**Corps de la lettre**

Privas, le .....

L'Inspecteur des Postes du Département,  
 Ordonnateur secondaire,



L'Inspecteur des Postes du Département,  
Ordonnateur secondaire <sup>(1)</sup>

Monsieur le Maire,

Monsieur le Directeur des Postes du Département m'a adressé, pour avoir mon avis, la délibération que vous lui avez adressée, pour laquelle le Conseil municipal de la commune des Ollières demande qu'une boite aux lettres supplémentaire soit établie au quartier de Dunières.

Persuadé d'avance de la légitimité des raisons qui ont motivé cette demande, aux quelles, j'ai à regretter cependant qu'il n'ait pas été donné plus de développement dans la délibération précitée, je suis très disposé, Monsieur le Maire, à seconder les vœux de vos administrés pour un établissement que, dans tout état de chose, je crois toujours très profitable à la correspondance, mais j'ai besoin de votre concours et permettez-moi de réclamer réponse pour certains renseignements qui me sont indispensables et qu'il doit vous être fait de me procurer.

Je vous serez très obligé, après m'avoir donné un aperçu de la précision de Dunières par rapport au village des Ollières, chef-lieu de la commune de celle des Ollières, par rapport aux limites de commune de ce côté-là ; et m'avoir fait connaître approximativement la portion de la population de la commune qui doit profiter de la boite demandée, ainsi que le nombre de fabriques ou usines qu'y tout intéressé, je vous serez très obligé, dis-je me faire connaître positivement

1. le chiffre de la population agglomérée (c'est-à-dire du village des Ollières)
2. Celui de la population non agglomérée. Le total de ces deux chiffres doit être 1205.
3. Quelle est la superficie de territoire de la commune divisée ainsi : Territoire intra-muros, c'est-à-dire partie agglomérée, Territoire extra-muros, c'est-à-dire, partie non agglomérée. Je dois vous faire remarquer que la contenance doit être désignée par hectare.
4. Enfin, quelle est la distance en mètre entre la maison Duvernet, désignée pour recevoir la boite, et le Bureau de la poste des Ollières.

Votre amour pour le bien public, me fait compter sur votre indulgence pour mes importunités et me fait espérer que vous voudrez bien satisfaire à ma demande le plutôt possible. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur des Postes  
Lagrange

#### Notes

Ce que dit le Larousse :

· Les ordonnateurs secondaires peuvent déléguer leur signature aux agents publics placés sous leur autorité qui deviennent ordonnateurs délégués. Attributions ...

- (1) Les ordonnateurs secondaires sont **délégataires des ordonnateurs principaux**. Ici c'est le Directeur de l'Administration qui délègue à l'Inspecteur des Postes un droit de réponse à la demande d'installation d'une boite au lettre supplémentaire.

.....

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

Si vous avez manqué le chapitre précédent" ...

En juin dernier, nous nous sommes intéressés aux timbres à date de 24 mm de diamètre au type 11 et au type 12 qui ont été utilisés à partir de 1830 dans la plupart des bureaux de Direction. Poursuivons en nous penchant sur le type 13 ...

## Le timbre à date au type 13

Il est identique au timbre à date au type 11, à l'exception de l'absence de fleurons de part et d'autre de la couronne. Cette marque va surtout être en usage dont le nom est des plus longs, ne laissant pas de place dans la couronne pour les demi-fleurons, et encore moins pour les fleurons complets.

Sinon, la taille et les polices d'impression de ces timbres à date sont en tout point identiques à ceux au type 11 ou au type 12. À part quelques rares exceptions, ces timbres à date sont frappés à l'encre, et rarement en rouge.

Le bureau de Castelnaudary a utilisé deux modèles au type 13, qui se différencient par la distance entre les parenthèses en bas de la couronne.



### 1832 et 1839

Lettres avec le grand timbre à date au type 13 du bureau de Direction.

10,1 mm entre les deux parenthèses en bas de la couronne  
9 mm entre les deux parenthèses en bas de la couronne



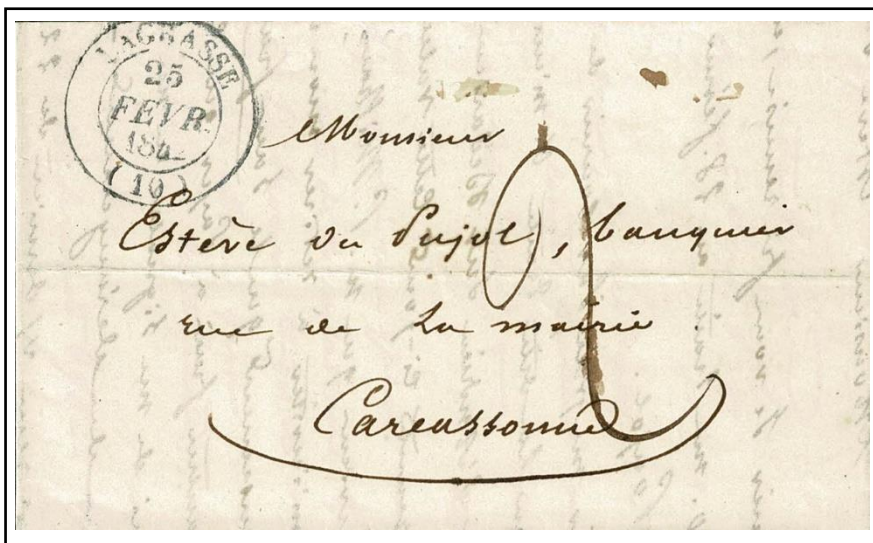
## Le timbre à date au type 14

Le diamètre des timbres à date au type 14 est de 26 mm de diamètre au lieu de 30 mm pour les trois marques précédentes. Il a été envoyé uniquement aux bureaux qui faisaient la demande d'une nouvelle marque de départ.

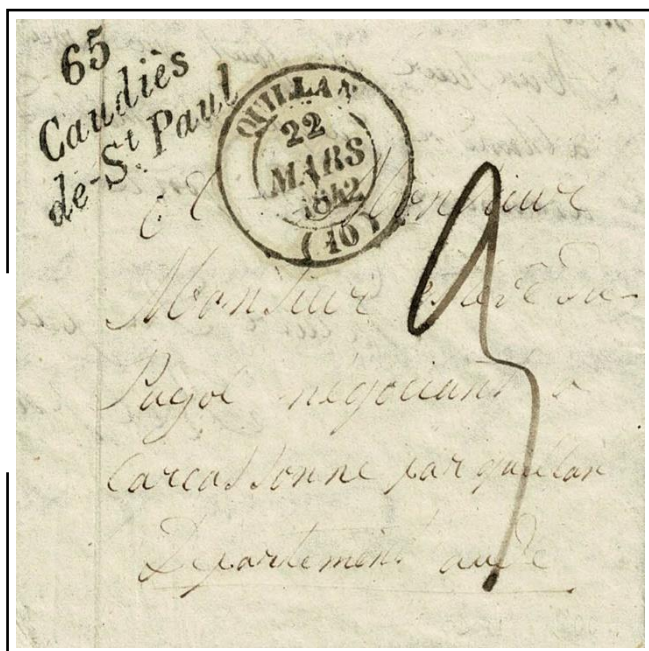
Les causes du choix d'un nouveau timbre à date pouvaient être diverses :

- Le timbre à date utilisé jusque-là pouvait s'être dégradé avec le temps.
- L'utilisation d'un timbre à date à diamètre réduit était plus facile à utiliser sur les petites lettres.

Cette nouvelle marque va être fournie dans certains bureaux à partir de décembre 1835. Elle sera remplacée par un timbre à date plus petit au fur et à mesure de son usure, sa fabrication étant définitivement arrêtée après 1855.



**25 février 1842** : Lettre pour Carcassonne taxée à 2 décimes à la plume et frappée du timbre à date au type 14 de Lagrasse.



### **22 mars 1842**

Lettre de Caudiès de St. Paul pour Carcassonne taxée à 3 décimes et frappée du timbre à date au type 14 de Quillan.

Tarif du 1er janvier 1828 pour une lettre de 0 à 7,5 g avec une distance comprise entre 40 et 80 km entre deux bureaux de Direction

(À suivre)